



LES FILS MAYE  
VINS DU VALAIS  
DEPUIS 1889

AUX ACTIONNAIRES

Riddes, le 24 mai 2019

### **Assemblée générale ordinaire 2019 – Convocation**

Madame, Monsieur, chère et cher actionnaire,

Au nom du Conseil d'administration des Fils Maye SA, j'ai le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire 2019 qui se déroulera le

***vendredi 28 juin 2019, à 17h00, à l'espace Muveran à Riddes.***

A l'issue de l'assemblée, vous êtes cordialement invités à partager un repas. Pour des questions d'organisation, vous voudrez bien nous confirmer votre présence par courriel à [info@maye.ch](mailto:info@maye.ch) ou par téléphone 027/305.15.00 jusqu'au lundi 24 juin 2019.

Vous trouverez en annexe l'avis de convocation avec l'ordre du jour de l'assemblée.

J'espère qu'il vous sera possible de répondre favorablement à notre invitation et me réjouis de vous y rencontrer.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chère et cher actionnaire, à l'expression de mes plus cordiaux messages.

Pour le Conseil d'administration

Philippe Nantermod  
Président



Annexe : ment.

Société anonyme de droit suisse au capital de 1'500'000 fr. Siège social : Rue des Caves – 1908 Riddes, Valais, Suisse. RCS Saint-Maurice, canton du Valais (Suisse), No 14-140.

## Avis de convocation

---

Chères et Chers actionnaires,

Par la présente, nous vous informons que l'assemblée générale ordinaire 2019 est agendée au

**vendredi 28 juin 2019, à 17h00, à l'espace Muveran à Riddes.**

Conformément à l'art. 12 des statuts de la société, la présente convocation est publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). La présente convocation vous est adressée personnellement sous pli simple.

L'ordre du jour est le suivant.

1. Mot de bienvenue et contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 août 2018.  
*Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 17 août 2018.*
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 janvier 2019.  
*Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 7 janvier 2019.*
4. Rapport d'activités du Conseil d'administration et du directeur.
5. Comptes
  - a. Retour sur les comptes 2017
  - b. Comptes annuels 2018
  - c. Rapport de l'organe de révision
  - d. Approbation des comptes  
*Proposition du Conseil d'administration : approbation du rapport et des comptes annuels.*
  - e. Décision concernant l'utilisation du bénéfice  
*Proposition du Conseil d'administration : il n'est pas distribué de dividende pour l'exercice 2018.*
  - f. Décharge aux membres du Conseil d'administration  
*Proposition du Conseil d'administration : accorder la décharge.*

6. Election d'un membre au Conseil d'administration.

*M. Roger Remondeulaz a démissionné du Conseil d'administration.*

*A ce jour, une candidature a été portée à la connaissance du Conseil d'administration :*

*M. Georges Remondeulaz propose M. Denis Remondeulaz comme nouvel administrateur.*

*Le Conseil d'administration ne prend pas position sur cette élection et laisse l'assemblée délibérer et trancher.*

7. Renouvellement de l'organe de révision

*Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la fiduciaire*

*PWC PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision.*

8. Divers.

S'agissant des points 2 et 3, le Conseil d'administration propose l'approbation des deux procès-verbaux qui peuvent être consultés dès le lundi 3 juin 2019 au siège de la société, Rue des Caves 12, à 1908 Riddes.

Le rapport annuel, les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires au siège notre société dès le lundi 3 juin 2019.

Riddes, le 24 mai 2019

Les Fils Maye SA



Philippe Nantermod  
Président du CA



Thierry Remondeulaz  
Membre du CA

---

A l'issue de l'assemblée, vous êtes cordialement invités à partager un repas. Pour des questions d'organisation, vous voudrez bien nous confirmer votre présence par courriel à [info@maye.ch](mailto:info@maye.ch) ou par téléphone 027/305.15.00 jusqu'au lundi 24 juin 2019.